

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance du 28 septembre 2022
- Présentation du bilan des activités des établissements pour l'année 2022
- Intervention de l'inspecteur des installations classées de la DREAL
- Présentation du nouveau projet sur le site de VALCANTE
- Questions diverses

Monsieur le secrétaire général ouvre la séance après vérification du quorum, et fait procéder à un tour de table.

Les sujets mis à l'ordre du jour sont alors examinés.

1 – Approbation du compte rendu du 28 septembre 2022

Monsieur GADEN demande si le compte rendu de la dernière CSS appelle des observations.

Aucune observation n'étant formulée le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le président invite alors l'exploitant à présenter son bilan d'activité 2022.

2 – Présentation du bilan des activités de l'établissement pour l'année 2022

Monsieur LE GALL présente les activités du site (diaporama annexé au présent compte rendu) articulé en neuf chapitres :

- présentation SUEZ,
- présentation VALÉCO,
- présentation VALCANTE
- activités du centre de tri,
- unité de valorisation énergétique (U.V.E),
- événements exploitation et maintenance,
- sécurité,
- certifications (ISO 14001 – environnement, ISO 9001 qualité, ISO 50001 – énergie, ISO 45001 – sécurité)
- communication.

Monsieur LAFFONT ajoute que la ville de Blois a adopté cette année un nouveau schéma directeur des réseaux de chaleur qui acte une extension vers les quartiers ouest, dont l'énergie sera apportée par la future 3^e ligne, en 2028.

L'inspecteur de la DREAL précise qu'on constate sur tout le territoire une augmentation notable des tonnages des déchets recyclables et une diminution des OMR suite à la modification des collectes. Monsieur LAFFONT précise que ce changement est particulièrement marqué sur le territoire de compétence de VALECO.

Monsieur BORDEAU interroge l'exploitant sur l'accident apparemment grave qui a eu lieu en 2023. Monsieur LE GALL précise qu'il s'agit d'un intérimaire, dont c'était la première mission, en période d'arrêt technique, victime d'une fracture du pied lors d'une manœuvre. Des consignes ont été données à l'ensemble du personnel.

Monsieur CHERY remarque que l'activité de VALCANTE dépend du volume de déchets produit, et donc se fait au détriment de l'environnement. Il interroge l'exploitant sur d'éventuelles réflexions sur la baisse de cette activité. Monsieur LE GALL explique que la nature de l'activité change avec le temps, mais que l'incinération des déchets est liée à d'autres considérations (santé publique par exemple), et que par ailleurs les collectivités ont un rôle stratégique à jouer sur le sujet. Monsieur MORICEAU ajoute que SUEZ travaille à hiérarchiser les modes de traitement des déchets, en particulier à détourner les flux des centres d'enfouissement vers des solutions plus durables, notamment la valorisation. Les visites du site par le public participent à la sensibilisation au sujet.

Monsieur LAFFONT confirme la responsabilité des collectivités dans la réduction des déchets. La ville et la région ont des ambitions sur le sujet, mais il y a aussi une responsabilité des industriels pour agir sur les produits consommés. Monsieur VIORA ajoute que le volume de déchets par habitant est passé de 215kgs/an à 175.

3 – Intervention de l'inspecteur des installations classées de la DREAL

La DREAL présente les actions de l'inspection en 2022 à l'aide du diaporama annexé au présent compte rendu.

Elle rappelle que l'établissement doit faire l'objet d'une inspection par la DREAL une fois par an dans le cadre du programme pluriannuel de contrôle (PPC) car il s'agit d'un site prioritaire. Les dernières ont eu lieu les 11 août et 7 décembre 2022.

4 – 3^e ligne de valorisation énergétique

Monsieur MORICEAU présente les étapes du projet de 3^e ligne à l'aide du diaporama annexé au présent compte-rendu.

L'inspecteur de la DREAL précise que la mesure de bruit dans les 6 mois suivant la mise en service d'une ICPE est une obligation réglementaire.

Madame HUARD regrette qu'il n'y ait pas eu d'avis de la population dans le cadre de l'enquête publique. Une action de communication pourrait aider. Monsieur MORICEAU rappelle avoir respecté les obligations réglementaires, mais rejoint ce sentiment. Monsieur BERGERARD explique que les collectivités ont une marge de manœuvre pour augmenter l'audience de l'enquête publique (affichage). Monsieur LAFFONT se demande s'il s'agit d'un rejet de l'enquête publique de manière générale. Monsieur MORICEAU explique que l'usine de Blois est bien acceptée. Monsieur RICHARD précise que d'autres projets de traitement des déchets soulèvent des contestations par ailleurs. Monsieur CHERY insiste sur le fait que la participation dépend de l'implication des différents acteurs.

5 – Questions diverses

Monsieur BORDEAU demande si le projet de station hydrogène est abandonné. Monsieur MORICEAU dit que non, et qu'il n'a pas présenté le projet technique car il n'a pas changé.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le secrétaire général remercie les participants et lève la séance.

Le Président,


Faustin GADEN